

Marseille, 7 novembre 2025

Préfète déléguée pour l'égalité des chances  
Madame Isabelle Epaillard

Préfète de police déléguée auprès du préfet  
des Bouches-du-Rhône,  
Madame Corinne Simon

Place Félix baret  
13006  
CS 80001 13282  
Marseille CEDEX 20

Référence : EAS/GR/BML

Numéro ELISE : D25-031898

**Objet : Demande d'intervention préfectorale dans les quartiers Cours Julien et Notre-Dame-du-Mont**

Mesdames les Préfètes,

Je souhaite attirer votre attention sur la situation préoccupante que connaissent actuellement les quartiers du Cours Julien et celui de Notre-Dame-du-Mont, au cœur du 6<sup>e</sup> arrondissement de Marseille.

Depuis plusieurs mois, les habitants, les commerçants et les associations locales constatent une dégradation importante du cadre de vie. La présence de nombreuses personnes en grande difficulté, sans abri ou souffrant d'addictions, alimente un sentiment d'insécurité croissant et met en lumière un besoin urgent d'accompagnement social et sanitaire renforcé.

Ces quartiers, qui constituent un pôle culturel et festif majeur de notre ville, connaissent une activité nocturne intense. Dans ce contexte, la vulnérabilité de certaines personnes et les tensions liées à la cohabitation dans l'espace public appellent une action renforcée des services de l'État alors que la Ville et les acteurs associatifs sont déjà très présents sur ces problématiques pour lesquelles l'État a un rôle à jouer.

Les habitants ne demandent pas seulement plus de sécurité : ils expriment aussi une réelle inquiétude quant au sort des personnes les plus fragiles, qui nécessitent des dispositifs de mise à l'abri et de prise en charge adaptés.

Le Maire de Marseille, M. Benoît Payan, a pris la décision de renforcer les moyens de la police municipale de notre commune et notamment de sa brigade de nuit, qui intervient quotidiennement sur le secteur. Nous avons par ailleurs augmenté, au-delà de nos compétences, la contribution de la commune à la protection des plus vulnérables, avec notamment la création de 525 places d'hébergement d'urgence depuis 2020.

Marseille, 7 novembre 2025

Les efforts de la municipalité, financés par les marseillaises et marseillais, doivent toutefois être complémentaires d'une présence forte et engagée des services de l'État sur le même territoire.

Aussi, je vous demande, Mesdames les préfètes, de bien vouloir mobiliser des moyens supplémentaires :

- en matière de veille sociale et d'hébergement d'urgence, afin d'apporter une réponse digne et humaine aux personnes sans abri ou en situation d'addiction ;
- et en matière de présence policière, afin de garantir la sécurité des personnes et des biens.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à cette alerte et pour le soutien que vous pourrez apporter à la Ville de Marseille et à ses habitants dans la mise en œuvre d'actions concrètes.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les préfètes, l'expression de ma haute considération.

Olivia FORTIN

